

**DELIBERATION (2023-12)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Demande subvention au titre du FIC 2023-2026

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. : Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absent excusé : Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick JULLIEN.

Vu la programmation FIC 2023-2026 ;

Monsieur le Maire propose :

- D'acquérir pour l'aire de jeux des équipements à destination des enfants installé sur le terrain Ecureuil situé rue de Tamia, propriété de la Commune.
- Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2023-équipement des aires de jeux.

Le plan de financement est établi comme suit :

	Estimations H.T.	SUBVENTION FIC (40 %)	Part Commune H.T.
Acquisition et installation de matériel	8 836.00 €	3 534,40 €	5 301,60

Monsieur le Maire propose de demander une subvention FIC 2023 de 3 534,40€ tenant compte des estimations faites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- décide d'adopter ce programme d'action ci-dessus exposé ;
- diligente Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention et monter le dossier FIC 2023.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 7 mars 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 7 mars 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.